



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2380

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Craponne

objet : Voie romaine - Création d'une voie de desserte - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame Roger-Dalbert

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011****Délibération n° 2011-2380**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Craponne

objet : **Voie romaine - Création d'une voie de desserte - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'aménagement de la jonction de la voie romaine entre la rue Joachim Gladel et l'avenue Pierre Dumont à Craponne est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération du conseil de Communauté du 15 décembre 2008. Pour passer en phase opérationnelle, une déclaration d'utilité publique est nécessaire pour l'acquisition des fonciers d'assiette du projet. Compte tenu du délai de procédure, la commune a souhaité le report de cette opération au prochain mandat et sa substitution par l'aménagement d'une piste cyclable sur le linéaire de cette même voie compris entre les giratoires Aqueducs et Tourillon.

La voie romaine est un axe de circulation de plus en plus emprunté. Sa situation géographique en parallèle à la route départementale 489 en fait un axe de délestage mais aussi une pénétrante pour rejoindre le boulevard du Valvert à Tassin/Ecully.

Sur le linéaire concerné, grâce aux régularisations foncières, pour l'essentiel réalisées, cette voie pourra être élargie à 12 mètres.

Une première phase de travaux portera, en 2011, sur l'élargissement de la section comprise entre l'impasse des Landes et le giratoire au carrefour avec la rue des Aqueducs.

La seconde phase sera réalisée en 2012 après les dernières régularisations foncières et portera sur la section comprise entre le giratoire au carrefour avec la rue des Aqueducs et au carrefour avec la rue des Tourillon pour une mise en double sens de la voie.

La voie romaine fait partie des axes structurants cyclables : son élargissement sur ces deux sections permettra de mettre en continuité les aménagements cyclables existants.

L'objectif de cet aménagement est :

- de sécuriser les cheminements piétons et de favoriser notamment l'accès aux transports en commun,
- de faciliter les accès des riverains,
- de réhabiliter une voirie communautaire vétuste,
- de sécuriser les déplacements des cyclistes,
- de régulariser les cessions gratuites des terrains.

Le conseil de Communauté est sollicité pour l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant de 600 000 € TTC. L'opération durera deux ans. Les dépenses seront échelonnées à raison de :

- 300 000 € TTC en 2011,
- 300 000 € TTC en 2012.

Il est proposé de réaliser ces travaux dans le cadre des marchés à bons de commande de la direction de la voirie et de la direction de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la création d'une voie de desserte sur la voie romaine à Craponne.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2575 pour un montant total de 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € en 2011,

- 300 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**